

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

- Avis de convocation -

À M. le maire Rémy Langevin et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 5 FÉVRIER 2018, À 20 H.**

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- |          |  |
|----------|--|
| 2018-032 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2018   |
| ---      | <b>Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 1<sup>er</sup> février 2018</b> |
| ---      | <b>Dépôt de la liste datée du 1<sup>er</sup> février 2018 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i></b>                           |
| ---      | <b>Dépôt du registre daté du 2 février 2018 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny</b>                                      |
| 2018-033 | Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018   |
| 2018-034 | Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal   |
| 2018-035 | Période de probation - Urbaniste   |
| 2018-036 | Demande de droit de passage – La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie  |
| 2018-037 | Adoption d'une mise à jour de la Politique de déneigement pour le territoire urbain de la Ville de Montmagny   |
| 2018-038 | Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du <i>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités</i> – Projet 4 <sup>e</sup> Rue                                 |
| 2018-039 | Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Aménagement d'un sentier piétonnier - Circuit des 3 ponts   |
| 2018-040 | Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'entretien de la Route verte – Saison 2017        |
| 2018-041 | Aide financière pour la mise en commun d'équipements d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal   |
| 2018-042 | Demande d'un prêt sans intérêt de la Corporation Camping Pointe-aux-Oies – Aménagement de 3 yourtes  |

- 2018-043 Appui au projet du Camping des Érables – Aménagement de nouveaux emplacements, construction d’un bloc sanitaire et d’une scène extérieure
- 2018-044 Appui au projet du Camping des Érables – Aménagement de jeux d’eau
- 2018-045 Appui au projet de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud - Réfection de la piste d’athlétisme – Dépôt au programme de soutien aux installations sportives
- 2018-046 Adoption du Règlement numéro 896-1 amendant le Règlement 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny
- 2018-047 Avis de motion pour l’adoption d’un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 775 000 \$ pour l’exécution de travaux d’aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d’amélioration de la chaussée et d’aménagement de l’emprise nord d’une section du boulevard Taché Est
- 2018-048 Avis de motion pour l’adoption d’un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 105 000 \$ pour la confection de plans et devis pour un agrandissement de la caserne incendie
- 2018-049 Avis de motion pour l’adoption d’un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour l’exécution de travaux d’aménagement du parc de la Mairie et d’aménagement d’un stationnement hors rue longeant l’avenue Louise
- 2018-050 Avis de motion pour l’adoption d’un règlement décrétant un emprunt de 105 000 \$ pour la gestion et réalisation du projet d’installation de compteurs d’eau conformément à la *Stratégie québécoise d’économie d’eau potable*
- 2018-051 Avis de motion pour l’adoption d’un Règlement établissant un code d’éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny
- 
- 2018-052 **Période de questions**  
Levée de la séance

Et j’ai signé à Montmagny, ce deuxième jour du mois de février deux mille dix-huit.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l’urbanisme, certifie sous serment d’office, que l’avis de convocation, l’ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2018 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Rémy Langevin, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 2 février 2018 à 17 h 13.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal  
de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 5 février 2018, à 20 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Rémy Langevin, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Jessy Croteau, M. Yves Gendreau, M. Bernard Boulet, Mme Sylvie Boulet et M. Marc Langlois, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, M<sup>e</sup> Félix Michaud et la greffière, M<sup>e</sup> Sandra Stéphanie Clavet sont également présents.

2018-032

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
5 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du  
5 février 2018 après y avoir ajouté les sujets suivants :

- |          |   |
|----------|---|
| 2018-052 | Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux |
| 2018-053 | Autorisation de demandes de soumissions – Divers processus annuels                                |
| 2018-054 | Autorisation de demandes de soumissions – Divers projets  |

Adoptée

---  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI  
BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER –  
POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE  
1<sup>er</sup> FÉVRIER 2018**

---  
**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2018 ÉNUMÉRANT LES  
PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA  
LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---  
**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 2 FÉVRIER 2018 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

2018-033  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2018**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2018; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2018-034  
**AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal totalisant 147,94 \$ se détaillant comme suit :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Association Québec-France Rive-Droite	Invitation au souper de Québec-France Rive-Droite – Le 24 mars 2018 à Lévis	02-110-00-351	110,00 \$
La Vie agricole	Abonnement à Le Vie agricole – Année 2018	02-110-00-494	37,94 \$
<b>TOTAL :</b>			<b>147,94 \$</b>

2. D'autoriser également le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités de même que celles entourant la participation du conseiller Monsieur Bernard Boulet à l'activité Salon de l'Habitation Chaudière-Appalaches et tenue à Lévis, le 21 janvier 2018, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité du Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny

Adoptée

2018-035

**PÉRIODE DE PROBATION - URBANISTE**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De mettre fin à la période de probation de l'employé Monsieur Simon L'Allier, urbaniste.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Simon L'Allier, à la directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-036

**DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – LA BOUCLE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE**

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage à Montmagny le samedi 16 juin 2018;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT que des rues devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la Ville de Montmagny fait partie du parcours tel que vu sur le plan fourni par l'organisation;

CONSIDÉRANT qu'une bourse d'une valeur de 10 000 \$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le passage des cyclistes de La Boucle sur les routes de la Ville de Montmagny prévues dans le tracé déposé.
2. De collaborer à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'évènement.
3. De fournir au Grand défi Pierre Lavoie l'unité d'évaluation et le plan cadastral de la Ville.
4. De fournir les barricades nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire.
5. De s'engager à réparer les routes (trous, fissures et accotements) utilisées par les cyclistes ainsi qu'à planifier le passage d'un balai de rues dans les jours précédents l'évènement.
6. D'assumer les coûts pouvant être engendrés par le Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile.
7. De publiciser l'activité et d'inviter ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'évènement.
8. D'autoriser le vol de drone sur le territoire de la Ville selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.
9. De transmettre copie de la présente résolution au comité organisateur de Le Grand défi Pierre Lavoie de même qu'au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-037

**ADOPTION D'UNE MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT  
POUR LE TERRITOIRE URBAIN DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la Politique de déneigement;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter la Politique de déneigement datée de janvier 2018, applicable au territoire urbain de la Ville de Montmagny, laquelle annule et remplace tout autre politique appliquée antérieurement.
2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-038

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU  
SOUS-VOLET 1.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-  
MUNICIPALITÉS – PROJET 4<sup>e</sup> RUE**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, par sa résolution 2017-400, a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec pour défrayer une partie des coûts liés à la réalisation de son projet visant la réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts dans le secteur de la 4<sup>e</sup> Rue, via le sous-volet 1.5 intitulé *Infrastructures d'aqueduc et d'égout – Renouvellement de conduites* du *Programme d'infrastructures Québec-municipalités* (PIQM);

CONSIDÉRANT l'octroi de l'aide financière au projet déposé;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le maire à signer le protocole d'entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures, et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville.

Adoptée

2018-039

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER  
PIÉTONNIER - CIRCUIT DES 3 PONTS**

CONSIDÉRANT que la Ville projette la réalisation de travaux visant la réalisation de son projet intitulé « Circuit des 3 ponts », soit l'aménagement d'un sentier piétonnier longeant la Rivière-du-Sud, en bordure de la rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise pour ces travaux;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'ingénieure coordonnatrice, Madame Sylvie Ouellette, ou l'ingénieur superviseur, Monsieur Louis Létourneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relatifs au projet « Circuit des 3 ponts ».

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à l'ingénieure coordonnatrice de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**CONFIRMATION DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – SAISON 2017**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a accordé à la Ville de Montmagny une subvention pour l'exécution de travaux d'entretien de la Route verte sur son territoire au cours de la saison 2017;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère pour un remboursement admissible de 5 768 \$, tel qu'en fait foi le rapport daté du 31 janvier 2018 produit par l'ingénieure coordonnatrice, Madame Sylvie Ouellette;

Il est proposé M. Yves Gendreau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les travaux d'entretien de la Route verte, pour lesquels une aide financière a été octroyée à la Ville de Montmagny pour l'année 2017 dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte », ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, tel qu'en fait foi le rapport daté du 31 janvier 2018 produit par l'ingénieure coordonnatrice, Madame Sylvie Ouellette et demandant un remboursement admissible de 5 768 \$.

2. De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de verser à la Ville de Montmagny la subvention octroyée pour les travaux d'entretien de la Route verte effectués au cours de la saison 2017.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

de même qu'à l'ingénieur coordonnateur et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-041

**AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à être désignée comme organisme responsable du projet auprès de d'autres organismes;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire dans le cadre d'appel de projets pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

2. De confirmer que la Ville sera l'organisme désigné responsable du projet et accepte le mandat.

3. De désigner le directeur des du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montmagny pour la réalisation de ce projet et l'autoriser à signer tout document nécessaire à cet effet.

4. De transmettre copie de la présente résolution au directeur du service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville.

Adoptée

2018-042

**DEMANDE D'UN PRÊT SANS INTÉRÊT DE LA CORPORATION CAMPING POINTE-AUX-OIES – AMÉNAGEMENT DE 3 YOURTES**

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Corporation Camping Pointe-aux-Oies désire procéder à l'aménagement de 3 yourtes, toutes équipées, disponibles à la location permettant d'augmenter son potentiel touristique à Montmagny;

CONSIDÉRANT que cet organisme ne dispose pas actuellement des fonds suffisants pour assumer cette dépense;

CONSIDÉRANT qu'il demande à la Ville de lui accorder un prêt sans intérêt pour payer les coûts de l'aménagement de ces yourtes, et ce, en s'engageant à rembourser ce prêt dans un délai de 3 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville peut accorder un prêt sans intérêt à un tel organisme;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le prêt sans intérêt à l'organisme Corporation camping Pointe-aux-Oies d'un montant maximal de 40 000 \$ pour lui permettre d'aménager 3 yourtes, conditionnellement à ce qu'il s'engage à remettre ce montant à la Ville dans un délai maximal de trois ans à raison de 10 000 \$ la première année, 10 000 \$ la deuxième année et 20 000\$ la troisième année. Chacun de ces trois versements sera payable au mois d'août.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Corporation Camping Pointe-aux-Oies et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-043

**APPUI AU PROJET DU CAMPING DES ÉRABLES – AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS, CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE ET D'UNE SCÈNE EXTÉRIEURE**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville appuie le projet du Camping des Érables pour l'aménagement de nouveaux emplacements de camping, la construction d'un bloc sanitaire comportant des espaces communautaires et d'une scène extérieure abritée afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Camping des Érables de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-044

**APPUI AU PROJET DU CAMPING DES ÉRABLES – AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville appuie le projet du Camping des Érables pour l'aménagement de jeux d'eau afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Camping des Érables de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-045

**APPUI AU PROJET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD - RÉFECTION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que la Ville appuie le projet de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour la réfection du terrain d'athlétisme afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de même qu'au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-046

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 896-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 896 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le Règlement numéro 896-1 amendant le règlement 896 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 22 janvier 2018. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été présenté au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

2018-047

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 775 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE, DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE ET D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 775 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route, de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée et d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-048

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 105 000 \$ POUR LA CONFECTION DE PLANS ET DEVIS POUR UN AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 105 000 \$ pour la confection de plans et devis pour un agrandissement de la caserne incendie.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-049

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE ET D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT HORS RUE LONGEANT L'AVENUE LOUISE**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du parc de la Mairie et d'aménagement d'un stationnement hors rue longeant l'avenue Louise.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-050

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 105 000 \$ POUR LA GESTION ET RÉALISATION DU**

**PROJET D'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU  
CONFORMÉMENT À LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE  
D'EAU POTABLE**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter un emprunt de 105 000 \$ pour la gestion et réalisation du projet d'installation de compteurs d'eau conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-051

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT  
ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ  
POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
MONTMAGNY**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'établir un code d'éthique et de déontologie révisé pour les membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny.

Le projet de règlement est aussi présenté conformément à l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

2018-052

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES  
ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Marc Langlois, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel porte sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Le projet de règlement est aussi présenté par la greffière conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

2018-053

**AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS - DIVERS  
PROCESSUS ANNUELS ET RÉCURRENTS**

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres pour chacun des dossiers suivants :

1.1 pour la fourniture de matériaux de remblai pendant la période du 12 mai 2018 au 1<sup>er</sup> avril 2019;

- 1.2 pour la location de machinerie lourde pendant la période du 7 avril 2018 au 1<sup>er</sup> avril 2019;
- 1.3 pour des travaux de rapiéçage manuel ou mécanisé pendant la période du 8 mai 2018 au 3 mai 2019;
- 1.4 pour des travaux de construction et de réfection de sections de bordures de rue et de trottoirs en béton pendant la période du 8 mai 2018 au 3 mai 2019;

2. De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2018-054

#### **AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – DIVERS PROJETS**

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres pour chacun des dossiers suivants :

- 1.1 pour permettre la réalisation du projet de réfection de la 4<sup>e</sup> Rue, entre la 3<sup>e</sup> Avenue Sud et la 6<sup>e</sup> Avenue;
- 1.2 pour permettre la réalisation du projet d'aménagement de l'emprise nord du boulevard Taché Est, entre l'avenue du Bassin et l'avenue Labrecque;
- 1.3 pour des travaux dans le cadre du programme annuel d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route;
- 1.4 pour les travaux de pavage, pouvant inclure des ouvrages de bordures et trottoirs, des routes suivantes : 5<sup>e</sup> Avenue, rue Jean-Proulx et chemin Saint-Léon ;
- 1.5 pour la fourniture de services professionnels pour la confection de plans et devis pour un projet d'agrandissement de la caserne incendie;
- 1.6 pour les travaux de mise à niveau du poste de pompage Chanoine-Brochu;
- 1.7 pour la réalisation du projet de remise en état de l'aréna municipal;

1.8 pour la réalisation du projet de remise en état de la piscine Guylaine Cloutier;

1.9 pour la réalisation du projet de remise en état de la piscine Pointe-aux-Oies;

1.10 pour la réalisation du projet de construction d'une nouvelle phase du projet « Circuit des trois ponts »;

2. De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

---  
**INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil désignés par le maire prennent la parole.

---  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

2018-055

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

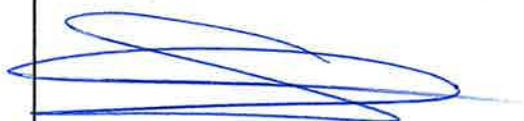
Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 5 février 2018, à 20 h 45.

Adoptée



\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE



\_\_\_\_\_  
MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018.



\_\_\_\_\_  
MAIRE

